Préparation sur le texte d'Alain, *Système des Beaux-Arts*, I-7 : En quoi l'artiste diffère-t-il de l'artisan ?

I. L'intention de l'auteur.

Alain dans ce texte entend nous montrer quelle est la différence fondamentale entre le travail ou création de l'artiste et ceux de l'artisan. Un artiste authentique est un professionnel, un homme de métier, un technicien : on ne s'improvise pas artiste. Mais s'il convient de toujours rappeler cette parenté de l'artiste et de l'artisan, il ne faut pas pour autant confondre leurs manières propres de produire.

Ainsi ce qui distingue, pour l'essentiel, l'artiste de l'artisan, c'est le **génie** de l'artiste : il ne suffit pas d'appliquer des **règles** déjà connues et objectives pour faire une œuvre d'art. La réussite ou **beauté** de l'œuvre de l'artiste ne dépend pas de la stricte application de règles objectives (règles de l'art), contrairement à la production réussie de l'artisan ; l'artiste crée à chaque fois les critères de la beauté de chacune de ses œuvres, et c'est le propre du génie que d'inventer de nouvelles règles.

II. L'enchaînement des idées.

- 1. **Le propos** (1ère phrase) : distinguer le travail de l'artiste de celui de l'artisan.
- 2. Analyse de la production artisanale (c'est-à-dire technique) :
 - a- Son principe: l'artisan a pleine conscience du but "l'idée" et détermine les moyens (activité de réalisation) en fonction de celui-ci ; le projet conscient dirige la fabrication du produit.
 - b- Nuance: l'artisan agit parfois en artiste, lorsqu'il fait mieux qu'il n'avait prévu.
 - c- Approfondissement : l'artisanat se limite à la réalisation matérielle d'un projet préalablement bien défini.

Îllustration et conséquence : une machine bien programmée (projet bien objectivé) pourrait réaliser l'œuvre en série.

3. Analyse de la production artistique :

a- Exemple : le peintre de portrait.

b- Son principe: par opposition à l'artisan, il n'a pas pleinement conscience de son but. Son œuvre n'est pas seulement le produit d'un projet préalable (faire une belle œuvre d'art); l'idée suit la création, elle est même en définitive plutôt un résultat final — du travail artistique, de la créativité — qu'un point de départ.

Conséquence : le propre de l'artiste est d'avoir du génie, c'est-à-dire de créer des œuvres imprévisibles, à la beauté non-calculée (sans doute parce qu'elle n'est pas calculable objectivement), qui ne sortent pas de règles préalablement fixées (pseudo-règles objectives de la beauté).

Illustration : la beauté du vers ou de la statue se révèle à l'artiste lui-même, lors de sa création.

Ainsi la beauté de l'œuvre générée par l'artiste est bien soumise à des règles ; mais toutes ces règles (critères de la beauté de l'œuvre) ne sont pas connaissables à l'avance, et ne s'appliquent qu'à telle œuvre. Elles ne sauraient être utilisées pour produire une autre œuvre d'art.

III. La phrase.

« Toutes les fois que l'idée précède et règle l'exécution, c'est l'industrie. (...) L'idée lui vient [à l'artiste] à mesure qu'il fait ; (...) même (...) ensuite. (...) La règle du beau n'apparaît que dans l'œuvre. »

Préparation sur le texte d'Alain, *Système des Beaux-Arts*, I-7 : En quoi l'artiste diffère-t-il de l'artisan ?

I. L'intention de l'auteur.

Alain dans ce texte entend nous montrer quelle est la différence fondamentale entre le travail ou création de l'artiste et ceux de l'artisan. Un artiste authentique est un professionnel, un homme de métier, un technicien : on ne s'improvise pas artiste. Mais s'il convient de toujours rappeler cette parenté de l'artiste et de l'artisan, il ne faut pas pour autant confondre leurs manières propres de produire.

Ainsi ce qui distingue, pour l'essentiel, l'artiste de l'artisan, c'est le **génie** de l'artiste : il ne suffit pas d'appliquer des **règles** déjà connues et objectives pour faire une œuvre d'art. La réussite ou **beauté** de l'œuvre de l'artiste ne dépend pas de la stricte application de règles objectives (règles de l'art), contrairement à la production réussie de l'artisan; l'artiste crée à chaque fois les critères de la beauté de chacune de ses œuvres, et c'est le propre du génie que d'inventer de nouvelles règles.

II. L'enchaînement des idées.

- 1. **Le propos** (1ère phrase) : distinguer le travail de l'artiste de celui de l'artisan.
- 2. Analyse de la production artisanale (c'est-à-dire technique) :
 - a- Son principe: l'artisan a pleine conscience du but "l'idée" et détermine les moyens (activité de réalisation) en fonction de celui-ci ; le projet conscient dirige la fabrication du produit.
 - b- *Nuance*: l'artisan agit parfois en artiste, lorsqu'il fait mieux qu'il n'avait prévu.
 - c- Approfondissement : l'artisanat se limite à la réalisation matérielle d'un projet préalablement bien défini.

Îllustration et conséquence : une machine bien programmée (projet bien objectivé) pourrait réaliser l'œuvre en série.

3. Analyse de la production artistique :

a- Exemple : le peintre de portrait.

b- Son principe: par opposition à l'artisan, il n'a pas pleinement conscience de son but. Son œuvre n'est pas seulement le produit d'un projet préalable (faire une belle œuvre d'art); l'idée suit la création, elle est même en définitive plutôt un résultat final — du travail artistique, de la créativité — qu'un point de départ.

Conséquence : le propre de l'artiste est d'avoir du génie, c'est-à-dire de créer des œuvres imprévisibles, à la beauté non-calculée (sans doute parce qu'elle n'est pas calculable objectivement), qui ne sortent pas de règles préalablement fixées (pseudo-règles objectives de la beauté).

Illustration : la beauté du vers ou de la statue se révèle à l'artiste lui-même, lors de sa création.

Ainsi la beauté de l'œuvre générée par l'artiste est bien soumise à des règles ; mais toutes ces règles (critères de la beauté de l'œuvre) ne sont pas connaissables à l'avance, et ne s'appliquent qu'à telle œuvre. Elles ne sauraient être utilisées pour produire une autre œuvre d'art.

III. La phrase.

« Toutes les fois que l'idée précède et règle l'exécution, c'est l'industrie. (...) L'idée lui vient [à l'artiste] à mesure qu'il fait ; (...) même (...) ensuite. (...) La règle du beau n'apparaît que dans l'œuvre. »